



AgEcon SEARCH

RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

Les problèmes des échanges agricoles méditerranéens

Roberto Pasca

Citer ce document / Cite this document :

Pasca Roberto. Les problèmes des échanges agricoles méditerranéens. In: Économie rurale. N°132, 1979. pp. 4-19;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1979.2641>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1979_num_132_1_2641

Fichier pdf généré le 08/05/2018

I — LES ECHANGES AGRO-ALIMENTAIRES EN EUROPE ET LE ROLE DES POLITIQUES AGRICOLES

LES PROBLÈMES DES ÉCHANGES AGRICOLES MÉDITERRANÉENS

Roberto PASCA

Istituto di Economia, Facoltà di Economia e Commercio, Università di Napoli

Les aspects qui opposent les pays du bassin méditerranéen sont sans aucun doute plus importants que ceux qui les unissent.

Une vocation à peu près similaire de la production agricole fait pendant aux multiples facteurs de discrimination qui divisent les pays méditerranéens.

La spécialisation de la production (cultures dites méditerranéennes) a eu d'importantes conséquences sur les flux d'échanges. La modification des modèles de consommation induite par le développement économique, malgré la lenteur de celui-ci, a accentué la position déficitaire de ces pays dans le domaine des produits agricoles continentaux (viande, produits laitiers, fourrages).

Les exportations de produits agricoles méditerranéens (PAM) se heurtent à de multiples difficultés provenant de la faible élasticité de la demande pour ces produits par rapport à l'ensemble des biens importés. Les problèmes typiques rencontrés par les pays arriérés se manifestent par la détérioration des termes de l'échange avec les pays avancés, par des difficultés monétaires et par une lente baisse de compétitivité dans les secteurs exportateurs eux-mêmes.

Dans le cadre de l'intégration commerciale toujours plus étroite qui se manifeste entre les pays tiers de la Méditerranée et la CEE, nous avons cherché à montrer le rôle déterminant et conditionnant des politiques sectorielles et commerciales de la CEE.

Même si cette intégration commerciale répond à un ensemble de facteurs objectifs (exigence de spécialisations productives, zones d'influences politiques et économiques, préexistantes à la CEE, motifs géographiques, etc.), l'analyse statistique et économétrique montre de façon suffisamment claire que, dans les principaux secteurs typiques, les politiques communautaires ont eu une influence précise. Cette influence s'est manifestée sous deux formes depuis le milieu des années soixante environ : d'une part la PAC a progressivement étendu ses mesures protectionnistes aux PAM, afin de soutenir ces productions dans les zones typiques (qui sont souvent aussi les plus faibles de la communauté) pour les défendre contre la concurrence des pays tiers de la Méditerranée en particulier ; d'autre part la politique des accords préférentiels et d'association, d'abord réglés par des rapports bilatéraux et plus récemment encadrés dans une négociation étendue à tous les pays tiers méditerranéens, a avancé sur la voie de la libéralisation des échanges agricoles.

Le conflit possible entre les deux politiques paraît donc évident, conflit reflété d'ailleurs par la diversité d'intérêts entre les pays membres de la CEE eux-mêmes.

Dans l'avenir proche, l'influence des choix politiques et économiques de la CEE sur le déroulement des échanges agricoles méditerranéens ne pourra qu'augmenter, du fait de l'élargissement à la Grèce, à l'Espagne et au Portugal.

Une telle modification du cadre institutionnel communautaire, outre qu'elle préoccupe les régions méditerranéennes de la CEE en raison de la compétitivité supérieure — actuelle et potentielle — des pays candidats, pourrait aussi avoir de graves répercussions sur le commerce extérieur des autres pays riverains.

Nous avons donc pensé que l'analyse des structures des échanges agricoles méditerranéens nécessitait une étude des éventuelles répercussions provoquées par la CEE, et ce d'une part afin d'en tirer des jugements ex post sur la prédominance de l'une ou l'autre politique (PAC ou accords), d'autre part pour cerner la distribution des bénéfices entre les principaux pays intéressés, et enfin pour fournir une base de raisonnement utile à une évaluation des conséquences futures.

L'analyse économétrique a été limitée en particulier à la France, à l'Italie, et à l'ensemble Grèce, Espagne, Portugal (GEP).

Quels que soient les effets de l'élargissement sur les régions méditerranéennes de la CEE, les secteurs sur lesquels devra être concentrée l'attention seront celui du vin et celui des fruits (fruits d'été et agrumes), et peut-être aussi celui de l'huile d'olive.

L'élargissement de la CEE ne pourra avoir d'effets que négatifs sur la dynamique déjà affaiblie des exportations des autres pays méditerranéens.

Si l'on entend conserver un certain équilibre à la répartition régionale du commerce dans ces secteurs, il sera nécessaire que la CEE d'une part négocie l'élargissement attentivement et dans le détail (pour chaque pays et pour chaque produit), et d'autre part « réinvente » complètement sa politique d'accords avec les autres pays riverains.

MEDITERRANEAN AGRICULTURAL TRADE PROBLEMS AND THE RELATIVE EFFECTS OF THE EEC POLICIES

The aspects which divide Mediterranean countries are considerably greater in number than those which group them together. Whilst there is an abundance of discriminating factors, not solely economic, but also in particular socio-cultural, institutional and political ones, which separate these countries, there is, apart from the geographical element, a common agricultural potential.

This productive specialization has greatly affected trade flow. Change in consumer pattern, induced by slow economic development, has accentuated the trade deficit of these countries as regards the imports of European agricultural products such as meat, dairy products and fodder crops. In their search for a solution to this problem, Mediterranean countries, especially the less-developed ones, have attempted to increase the export of their agricultural products to Europe. In the utilization of such a strategy, great difficulties come to light concerning the low demand elasticity of these products with respect to imports. This results in the reduction of the productive potential, often quite considerable in this area. Obviously, these typical problems of backward countries appear in a deterioration of terms of trade with developed countries, in currency difficulties, and in a gradual fall in competition in the same export sectors.

The increasing trade integration between EEC members and the other Mediterranean countries has at the beginning given great support to the hypothesis of the determining role played by both the agricultural and agreement policies of the Community since the mid-'60' s.

Such an influence has been evident since the mid-sixties in two different forms :

- a) on the one hand the EEC policy was created also to protect its Mediterranean products, mostly in the backward regions, from the increasing competitiveness of the third Mediterranean countries, by means of various protectionist measures extended gradually to the Mediterranean sectors ;
- b) on the other hand, as a part of the external agreement policy, an opposite action has been developed toward a trade liberalization in several agricultural trades within the Mediterranean area.

In the near future political as well economic influences of the EEC policies on the Mediterranean agricultural trade flows could only increase as consequence of the enlargement to Greece, Spain and Portugal.

A structural analysis of the Mediterranean trade flows would require the study of the probable effects of the EEC policies ; that for suggesting ex post evaluation on which policy (either CAP or agreements) has actually overcome the other, for analysing the way in which benefits have been allocated within the interested countries and finally for supplying a wider knowledge useful to foresee future events.

Empirical results, obtained in particular for France, Italy and Greece, Spain and Portugal all together, have been deduced from an appropriate statistical and econometric analysis.

As a consequence of future EEC enlargement to the most competitive countries (at least Greece and Spain), further trade diversion, and perhaps trade creation, in favour of the candidate nations can be expected, even if it is now very difficult to foresee what will be the ultimate net balance of the benefits.

Nevertheless it can be said that :

- a) if the EEC intends to preserve the interests of its Mediterranean regions in the long term, the enlargement policy must be carefully negotiated in order to lessen the expected short term negative effects, specially in the wine, fresh fruit and olive oil sectors ;
- b) if a certain trade equilibrium with the other Mediterranean countries has to be kept, in order to maintain economic as well as political order in the Basin, the EEC will have to « reinvent » all its agreement policy for these countries to find the way to compensate them for the inevitable negative effects which will follow the enlargement.

Because of the conditioning role of the EEC policies on the Mediterranean trade, which will be further increased as consequence of the enlargement, it then clear that a solution for a future trade equilibrium in this area cannot be reached without an overall co-ordination of the Common Agricultural Policy with the other external policies, such as the enlargement policy and the preferential agreement policy for non member Mediterranean countries.

I — CONSIDERATIONS INTRODUCTIVES *

Les aspects qui opposent les pays du bassin méditerranéen sont sans aucun doute plus importants que ceux qui les unissent. L'élément géographique mis à part, une vocation à peu près similaire de la production agricole fait pendant aux multiples facteurs de discrimination qui, non seulement sur le plan économique mais aussi sur le plan du développement socio-culturel, civil et politique, divisent les pays méditerranéens. Leurs caractères pédo-climatiques — terrains fertiles et étés secs — en orientent les choix productifs

vers certaines cultures dites méditerranéennes (blé dur, riz, fruits et légumes, vin, tabac, huile d'olive [1, 6] (1).

* Je tiens à remercier le Professeur Salvatore VINCI, avec lequel j'ai discuté plusieurs parties de ce travail.

Les analyses ont été menées au centre de calcul de l'Université de Naples, grâce à l'aide indispensable du Professeur Natale LAURO.

Cette recherche a bénéficié de l'active collaboration de Giovanni ALLEONATO et de Carlo DEL NINNO, que je remercie très vivement.

Cette spécialisation de la production a eu d'importantes conséquences sur les flux d'échanges. La modification des modèles de consommation induite par le développement économique, malgré la lenteur de celui-ci, a accentué la position déficitaire de ces pays dans le domaine des produits agricoles continentaux (viande, produits laitiers, fourrages). On a cherché, surtout dans les pays les moins développés de la zone, à répondre à cette situation en développant les exportations de produits agricoles méditerranéens (PAM). Mais cette stratégie se heurte à de multiples difficultés provenant de la faible élasticité de la demande pour ces produits par rapport à l'ensemble des biens importés. D'ailleurs, ce sont là les problèmes typiques rencontrés par les pays arriérés qui entendent soutenir leur propre développement à travers le commerce extérieur ; problèmes qui se manifestent par la détérioration des termes de l'échange avec les pays avancés, par des difficultés monétaires et par une lente baisse de compétitivité dans les secteurs exportateurs eux-mêmes.

1. Les raisons de la spécialisation de la production dans les pays méditerranéens

Les secteurs agricoles spécialisés correspondent à un usage plus intensif de la terre, qui constitue donc la ressource la plus limitative ; ils sont habituellement préférés à d'autres (betteraves à sucre, maïs) techniquement envisageables, en raison de leurs rendements unitaires plus élevés et de la meilleure adaptation économique des cultures. Pourtant, la productivité du travail demeure à des niveaux encore très modestes comparés à ceux des agricultures européennes, à cause de l'arriération des structures productives, de l'excès de population active agricole, de la carence des infrastructures (et en particulier de l'irrigation), de la faible pénétration du progrès technique, et ainsi de suite. Les revenus agricoles individuels en subissent les conséquences, et sont encore fréquemment proches des niveaux de subsistance, sinon inférieurs [2, 7, 33].

A cette vocation agricole commune se superposent — comme on l'a dit — de multiples éléments de diversité qui, pour rester dans le domaine économique, concernent la structure de l'emploi, le niveau des salaires, les débouchés et conditions de travail, la dotation en infrastructures, le niveau d'industrialisation, et l'organisation de la production agricole elle-même.

La plupart des pays du Sud du bassin méditerranéen font encore partie de la zone sous-développée, même si certains d'entre eux ont tiré récemment d'énormes bénéfices de leurs exportations de produits pétroliers. Les pays du versant Nord ont un niveau de développement plus élevé en moyenne ; mais il subsiste entre

(1) Les chiffres entre crochets renvoient à la bibliographie présentée à la fin de cet article.

eux des clivages plus importants encore que ceux que l'on rencontre parmi les pays africains [7, 11, 32].

La structure des échanges globaux, et celle des échanges agricoles, se ressentent directement de la diversité des conditions de développement. Afin d'analyser les modifications de la dynamique des échanges agricoles dans la zone méditerranéenne, et d'évaluer les éventuelles répercussions de puissantes politiques d'intervention, il nous a paru opportun de répartir ces pays en trois groupes principaux.

Dans un premier groupe, on peut rassembler les pays ayant des structures de production plus avancées et plus complexes, ainsi qu'un niveau de bien-être plus élevé, que les autres pays de la zone méditerranéenne. Il nous semble que ce premier groupe peut réunir les deux pays méditerranéens de la CEE : la France et l'Italie, non pas tellement qu'ils aient des structures agricoles semblables, mais parce que — dans leurs régions méditerranéennes (2) — ils sont tous deux intéressés dans les productions agricoles typiques à partir d'une situation commune de protection, celle que garantit la politique agricole commune (PAC).

Les pays méditerranéens restants ont ensuite été divisés en deux groupes, le premier comprenant la Grèce, l'Espagne et le Portugal (GEP), le second les autres pays méditerranéens (3) (APM), pas pour des considérations relatives au niveau de développement, ce qui ferait plutôt classer la Grèce et le Portugal avec les APM du Nord du bassin, mais en raison des rapports particuliers qu'entretiennent ces deux pays et l'Espagne avec la CEE, et pour d'autres raisons liées aux structures et à la dynamique de leurs secteurs agricoles.

Il s'agit en effet de pays qui, bien que la structure de leurs exploitations soit assez proche de celle des régions méditerranéennes de la CEE, ont encore des potentialités d'expansion notables dans les secteurs méditerranéens (avec des programmes d'irrigation adaptés, la superficie agricole utilisable pourrait s'accroître de 30.000 ha en Grèce et de 80.000 ha en Espagne). Etant donné la structure de coûts faibles qui caractérise encore ces systèmes agricoles et leur confère une forte compétitivité au plan international, on peut aisément

(2) La CEE a classé parmi les régions à caractère méditerranéen celles dont la production typique représente au moins 40 % de leur production agricole totale. La zone méditerranéenne française est constituée des régions suivantes : Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Provence-Côte d'Azur, Corse, et des départements : Ardèche, Rhône. En Italie, les régions suivantes y sont comprises : Liguria, Toscana, Lazio, Abbruzzi, Molise, Campania, Puglia, Basilicata, Calabria, Sicilia, Sardegna, ainsi que les provinces de : Vercelli, Novara, Alessandria, Asti, Trento, Pavia, Bologna, Ferrara, Ravenna, Ascoli Piceno [6, 7].

(3) Dans le cadre de l'analyse des échanges commerciaux agricoles, sont considérés comme méditerranéens les pays suivants : Grèce, Yougoslavie, Malte, Portugal, Espagne et Turquie en Europe ; Chypre, Jordanie, Israël, Liban et Syrie en Asie ; Algérie, Egypte, Maroc et Tunisie en Afrique.

imaginer que, l'élargissement de la CEE aidant, le rôle de ces pays dans les échanges agricoles méditerranéens ira croissant [7, 8, 12, 21, 32].

Quant aux APM, malgré leur extrême diversité, ils ont de fait en commun leur intégration commerciale croissante avec les pays de la CEE, intégration favorisée au départ par des politiques d'accords bilatéraux et développée plus récemment dans le cadre de l'« approche globale » que la Communauté a décidé d'adopter envers les pays tiers de la Méditerranée. Ces pays sont directement intéressés par la libéralisation des échanges agricoles avec la CEE, à travers des réductions tarifaires en particulier pour les importations soumises à un calendrier [21, 32].

Ces premières considérations autorisent quelques hypothèses, que nous nous proposons de vérifier dans la suite de ce travail :

1 — Dans l'ensemble, les pays de la zone confient au secteur agricole et à l'augmentation des exportations agricoles un rôle important dans leur stratégie de développement, rôle devenant primordial dans ceux des pays qui semblent les plus riches en ressources encore sous-utilisées ou les plus favorisés par un système de coûts bas (par exemple la Grèce, Israël, et peut-être le Maghreb).

2 — En second lieu, il semble que les échanges de PAM soient assez fortement influencés par l'existence de rapports commerciaux étroits entre les producteurs de ces biens et les pays de la CEE, et ce en raison de la persistance de zones d'influence politique, des exigences mêmes du commerce, et de la mise en œuvre par la Communauté de politiques préférentielles pour les pays méditerranéens.

3 — La superposition des politiques interventionnistes mises en œuvre par la CEE afin de protéger les producteurs agricoles de ses propres régions méditerranéennes a certainement introduit un nouvel élément perturbateur dans les échanges de ces produits, par des mesures supposées, en un sens, défendre les positions de la France et de l'Italie dans leurs propres secteurs typiques. Dans un avenir proche, la structure des échanges pourra être à nouveau transformée par suite de l'élargissement de la CEE [2, 6, 7, 10, 12, 21, 32].

2. Les conflits d'intérêts dans la zone méditerranéenne

Le cadre des échanges agricoles méditerranéens qui en résulte a fort peu à voir avec des schémas de libre-échange ; en termes généraux, il reproduit les modèles de dépendance commerciale des pays du Sud du bassin à l'égard des pays de la Communauté.

La situation se complique encore, lorsqu'on considère chaque pays ou groupe de pays, du fait de la superposition d'intérêts souvent divergents.

A l'intérieur de la CEE elle-même, on peut distinguer deux tendances pratiquement opposées. Si sur le plan politique tous les pays se montrent favorables à des initiatives telles que l'élargissement de la Communauté ou la redéfinition de la politique d'accords avec les pays méditerranéens, sur le plan économique au contraire les attitudes sont très différentes.

Les pays continentaux de la CEE sont extrêmement favorables à toute mesure amenant une libéralisation des échanges de PAM, en raison d'évidents avantages pour leurs balances commerciales, mais aussi parce que les possibilités de débouchés commerciaux, non seulement pour leurs productions agricoles excédentaires (et dont les pays méditerranéens sont déficitaires) mais encore pour leurs produits industriels, s'en trouveraient de fait accrues.

Pour des motifs analogues et inverses, cette position correspond à celle des trois pays candidats à l'entrée dans la CEE, tout au moins pour ce qui est des effets à court terme de l'élargissement.

En revanche, les pays méditerranéens de la Communauté, et l'Italie en particulier (c'est là que se concentre la majeure partie des régions méditerranéennes), sont d'un tout autre avis. En raison de la faible compétitivité de leurs productions sur les marchés extérieurs (y compris sur les marchés européens), ces pays font pression afin que l'élimination des mesures protectionnistes, consécutive aux futures politiques communautaires (élargissement et nouveaux accords méditerranéens) soit opérée graduellement [2, 8, 10, 21, 32]. Cette thèse semble s'appuyer sur la volonté de cohérence qui devra nécessairement inspirer l'action future de la CEE, dès lors que celle-ci a vu dans le passé sa propre politique agricole tournée entre autres vers la protection de ses productions méditerranéennes.

En effet, la PAC, à travers le mécanisme de soutien des prix, aurait provoqué de peu efficaces réallocations de ressources, la formation de rentes différentielles, des poussées inflationnistes (hausse des prix de certains biens intermédiaires agricoles, hausse des salaires, etc.), qui seraient la cause principale de l'importance des coûts de production dans nos systèmes par rapport à ceux des pays tiers de la Méditerranée [22, 27, 29, 30].

Opérer graduellement le processus de libéralisation devrait permettre d'une part la restructuration des régions méditerranéennes de la CEE (en tirant par exemple les bénéfices d'interventions spécifiques comme le « paquet » méditerranéen), et d'autre part, peut-être, un rapprochement des systèmes productifs des pays candidats et de ceux de la France et de l'Italie. Ce dernier élément, qui bien entendu ne peut constituer un objectif patent ou avoué, se fonde sur la probabilité d'effets négatifs qui, dans les pays candidats, pourraient découler de la plus grande élasticité prix-revenus de l'offre par rapport à une demande extérieure tendanciellement rigide.

La baisse des prix qui s'ensuivrait, n'étant pas compensée par l'accroissement des quantités exportées, pourrait causer des difficultés aux productions excédentaires et aux balances commerciales de ces pays. En outre, la probable inflation par les coûts qui se transmettrait du fait de l'adhésion pourrait rapidement faire perdre leur compétitivité à leurs exportations (4).

Dans ce conflit d'intérêts complexe il est enfin difficile de définir la position des APM, entre autres

parce qu'il paraît difficile de repérer une situation qui leur soit commune. Il semble bien sûr que globalement leur position sur les marchés d'exportation pourra être affaiblie par l'élargissement de la CEE ; il sera donc nécessaire que la Communauté — comme il en est question — définisse ex novo sa politique avec les APM, en ajoutant peut-être aux avantages tarifaires des aides directes à des programmes de restructuration agricole.

II. — ECHANGES AGRICOLES MEDITERRANEENS ET INTEGRATION COMMERCIALE AVEC LA CEE

1. Les échanges entre la CEE et les pays méditerranéens

Les rapports d'échange entre les pays tiers de la Méditerranée et la CEE ont gagné en intensité et en spécialisation durant les quinze à vingt dernières années, pour atteindre aujourd'hui 45 % des courants d'exportation aussi bien que des courants d'importation. Dans le sens pays tiers-CEE, les premiers courants tendent à se concentrer sur les PAM, si l'on excepte les produits pétroliers, tandis que les seconds comprennent des produits manufacturés et des produits agricoles continentaux. Dans le domaine agricole uniquement, la part des exportations directes vers la CEE passe à 50 %, les importations demeurant à 45 % (5) [24].

Globalement, les échanges favorisent nettement la CEE, et cet avantage s'accroît dans le cas des pays dont la dépendance commerciale est la plus marquée (tels que les pays du Maghreb) [2, 8, 32].

La situation se renverse si on limite l'analyse au secteur agricole, et elle s'améliore encore pour les pays tiers de la Méditerranée si l'on ne prend en compte que les PAM. C'est là le reflet du fait que les besoins communautaires en PAM sont plus forts que les besoins des pays du bassin en produits continentaux ; en outre, ceci souligne le rôle déterminant que jouent les exportations de produits typiques vers la Communauté, en situation de concurrence ouverte avec certains pays membres.

Le tableau 1 donne un cadre synthétique des échanges CEE-pays méditerranéens, qui montre non seulement le poids déterminant de la CEE dans les échanges extérieurs de ces pays, mais aussi la forte dépendance commerciale de ceux-ci — dépendance qui semble toutefois se réduire en raison de la stagnation des courants d'exportation (— 0,3 %) et de la vive expansion des importations de la CEE (+ 25,7 %). La balance agricole alimentaire dans les secteurs typiques est favorable aux pays méditerranéens [23, 24].

Tableau 1. — ECHANGES ENTRE LA CEE ET LES PAYS DU BASSIN MEDITERRANEEN
(moyennes 1975-76) Millions d'UC

Secteurs	Exp. CEE	% du tot. X	Imp. CEE	% du tot. M	Soldes	Var. % X 1976/75	Var. % M 1976/75
Ensemble	21.165	8 %	11.701	11 %	+ 9.464	— 0,3 %	+ 25,7 %
Agriculture	1.689	16 %	3.155	11 %	— 1.466	— 4,5 %	+ 25,3 %
PAM	794	16 %	2.448	24 %	— 1.654	— 10,9 %	+ 21,1 %

(4) L'augmentation des coûts pourrait provenir directement de la hausse des salaires ou même être induite par le prix plus élevé que devront payer ces pays, une fois dans la CEE, pour s'approvisionner en produits agricoles continentaux, ou enfin de l'extension des mécanismes propres à la PAC.

(5) Au contraire, les échanges de la CEE avec ces pays pèsent beaucoup moins lourd : les exportations vers la zone méditerranéenne entrant pour 8 % dans le total (16 % pour le secteur agricole) alors que les importations en représentent 11 % environ.

2. Dynamique des secteurs agricoles méditerranéens

La Communauté européenne joue donc un rôle déterminant dans les échanges agricoles méditerranéens, essentiellement en tant qu'acquéreur de ces produits (6).

On sait que les secteurs agricoles typiques de la zone méditerranéenne sont presque tous protégés par la PAC, même si le système de protection extérieure et d'assis-

tance intérieure profite surtout aux produits agricoles continentaux (en particulier les céréales, les produits laitiers, le sucre (7) [5, 6].

En second lieu, précisément en vue de l'élargissement de la CEE à certains autres pays méditerranéens, celle-ci a récemment mis au point un « paquet » d'interventions structurelles en faveur des régions méditerranéennes [8].

Dans ces mêmes secteurs, on négocie actuellement avec les APM une nouvelle politique d'accords commerciaux qui devrait ouvrir la voie à une libéralisation progressive des échanges [2, 31].

Les dimensions financières et la spécificité des politiques d'intervention ont eu pour effet que, à partir du milieu des années soixante environ, la CEE, avec sa politique sectorielle et d'accords commerciaux, s'est insérée de manière déterminante dans les échanges de PAM [2, 10, 11, 12, 31].

Essayons maintenant de faire grossièrement le point sur la situation des PAM en ce qui concerne les pays de la CEE intéressés par la PAC (tableau 2) et les pays tiers intéressés par les accords (tableaux 3 et 4).

Les tableaux parlent suffisamment d'eux-mêmes. Concernant le tableau 2, il faut signaler la baisse générale du degré d'autoapprovisionnement dans les secteurs méditerranéens, à la suite de l'élargissement de la CEE à la Grande-Bretagne, à l'Irlande et au Danemark. Cette situation aurait dû avoir des effets positifs sur les régions méditerranéennes de la CEE ;

(6) Il faut à cet égard vérifier — ce que nous cherchons à faire dans l'alinéa suivant — si et dans quelle mesure la position de la CEE en tant qu'importatrice nette de ces produits a été acquise au détriment de ses propres régions méditerranéennes et a éventuellement favorisé d'autres pays (tels, par exemple, les candidats à l'adhésion). S'il devait en être ainsi, il faudrait en conclure que les effets de protection de la PAC auraient été plus que compensés par des effets de libéralisation imprudemment déclenchés par les accords. En d'autres termes, en contradiction flagrante avec les objectifs de la FAC, la protection accordée aux PAM de la Communauté n'aurait été qu'apparente, puisque nettement dépassée par les préférences commerciales accordées par d'autres voies à d'autres pays.

(7) La nette disparité de traitement de la PAC à l'égard des secteurs méditerranéens et des productions continentales a été aggravée lors des négociations du Kennedy Round en 1968, par lesquelles — en accord avec les USA — il fut établi que les premiers ne pouvaient être protégés qu'à l'aide de subventions, alors que l'on pouvait appliquer des prélèvements aux secondes.

Le « paquet méditerranéen » récemment approuvé par la CEE débouche sur 4 ans 742 millions d'UC pour un ensemble d'interventions en faveur des régions méditerranéennes de la Communauté (programmes d'irrigation, amélioration des structures, transformation et commercialisation des produits, marchés des fruits et légumes, aides aux producteurs d'huile d'olive, etc.) qui profiteront en particulier au Mezzogiorno italien. Il faut signaler à cet égard que, au cours de son approbation, certaines mesures du « paquet » intéressant de près l'Italie ont subi des coupures (reboisement : 231 millions d'UC dont 162 à l'Italie, assistance technique : 79 millions d'UC uniquement à l'Italie) [8].

au contraire on a assisté à une augmentation des excédents précisément dans les pays producteurs typiques, sauf pour le riz et les agrumes en Italie (les taux d'autoapprovisionnement se sont légèrement réduits). Au niveau des dynamiques productives, il faut souligner : a) l'augmentation notable de la production italienne d'agrumes entre 1955 et 1974, à laquelle a correspondu, bien qu'en proportions différentes, la forte baisse de cette production en France ; b) la hausse générale de la production de blé dans la CEE (mais surtout de blé tendre) et l'augmentation non négligeable de la production italienne de riz. Enfin, malgré le manque d'informations disponibles, on enregistre une poussée protectionniste de la CEE sur l'huile d'olive, et dans une moindre mesure sur le riz ; en revanche, le degré de protection a été réduit dans les secteurs du blé et du vin.

Le tableau 4 illustre la situation de la production dans les pays méditerranéens et donne schématiquement l'état de leurs rapports commerciaux avec la CEE.

On peut remarquer avant tout le niveau inférieur des rendements unitaires en blé dans les trois pays candidats à l'entrée dans la CEE ; mais cet écart pourrait être rapidement annulé, en raison des importantes potentialités de la Grèce et de l'Espagne. Globalement, on note que ces deux pays, surtout dans le secteur agricole, ont un plus grand dynamisme productif que le Portugal.

Enfin le tableau 5 montre les rapports entre la CEE et les candidats à l'élargissement selon quelques indicateurs macroéconomiques essentiels. L'infériorité du Portugal apparaît évidente par rapport aux deux autres pays, qui (et la Grèce en particulier) font preuve d'un fort dynamisme dans le taux de croissance de leur PIB agricole par rapport à celui de la CEE.

3. Analyse des parts de marchés d'importation

L'analyse des parts de marchés d'importation (PMI) conquises par chaque pays méditerranéen sur les marchés de chacun des autres peut donner une image plus précise et plus détaillée — pour les secteurs productifs les plus importants (fruits, vin, huile d'olive) — des répercussions provoquées par la diversité des dynamismes productifs de chaque pays, à laquelle se sont superposées les politiques mises en œuvre par la CEE.

En conservant la répartition en groupes, et en laissant de côté le calcul des PMI dans les APM (en raison de la faible signification revêtue par un agrégat de pays aussi vaste), nous avons mesuré dans le tableau 6 les PMI occupées en France et en Italie par les trois pays candidats à l'adhésion. En dehors de variations plus négligeables, cette analyse met en évidence quelques tendances importantes des variations des PMI entre 1962-64 et 1973-75.

Les positions de l'Italie et du groupe GEP se sont renforcées sur les marchés français au détriment de celles des APM, et ce malgré les liens particuliers qui unissent la France au Maghreb. En particulier, l'Italie accroît énormément sa part sur le vin, passant d'une PMI très faible à près des 2/3 des importations totales françaises (hausse moyenne annuelle de 34,9 %) et gagne des positions sur l'huile d'olive, même si sa PMI dépasse à peine 10 % du total.

Le groupe GEP avance également beaucoup, en particulier (Espagne) sur le marché du vin où les gains sont équivalents aux pertes des APM (Algérie). On peut encore noter que les modifications intervenues dans la structure des échanges ont déterminé un net renversement dans les secteurs du vin et des fruits, où l'Italie et le groupe GEP ont respectivement conquis des positions dominantes en supplantant les APM.

Les marchés italiens ont subi des contrecoups plus faibles. Les variations des PMI durant ces onze ans ont été soit très limitées, soit peu significatives (cf. par exemple la PMI de la France pour l'huile d'olive). Il faut en revanche évoquer la position des APM en ce qui concerne les fruits, ainsi que le rôle prépondérant de la France pour le vin (ce qui a pris récemment d'importantes proportions en termes d'exportations de devises), et la répartition du marché d'importation d'huile d'olive en parts presque égales entre les groupes GEP et APM (en valeur, ces importations sont de peu de poids).

En revanche, les PMI détenues par les pays méditerranéens de la CEE dans le groupe GEP sont tout

à fait négligeables (sauf peut-être encore les exportations de vin français) ou sont tombées vertigineusement (voir Annexes A 1 et A 2) (8).

Dans le tableau qui se dégage globalement, il semble que les modifications des échanges ont surtout touché la France, qui pourtant — en raison de l'importance nationale limitée des secteurs méditerranéens — ne paraît pas avoir beaucoup souffert de ces changements. Tout autres ont été les conséquences pour l'Italie, où la concurrence internationale dans les secteurs méditerranéens sur les marchés européens eux-mêmes, a été davantage ressentie — conséquences d'autant plus graves pour l'Italie qu'elles ont touché d'importants secteurs exportateurs.

De cette première analyse ressort aussi la forte compétitivité du groupe GEP non seulement sur les marchés d'exportation européens en général, mais aussi sur les marchés français et italiens en particulier.

Ces considérations, si elles fournissent quelques indications utiles sur les tendances en cours, ne permettent pas toutefois de dessiner un cadre complet des répercussions provoquées par les politiques de la CEE, qui — on l'a dit — semblent avoir joué un rôle prépondérant dans l'évolution des échanges agricoles méditerranéens. L'analyse économétrique proposée à cette fin dans l'alinéa suivant vise à éclairer quelques-unes de ces interrogations et à rechercher un cadre plus complet et plus rigoureux des causes de ces changements.

(8) Voir note (13).

**Tableau 2. — ECHANGES DE PRODUITS AGRICOLES MEDITERRANEENS
ENTRE LES PAYS DU BASSIN MEDITERRANEEN, 1975. (Millions de dollars US)**

Pays importateurs \ Pays exportateurs	Pays exportateurs					Total pays méditer.
	France	Italie	GEP	APM	Pays méditer. CEE	
France		457,9 (25,9)	240 (13,5)	340,9 (19,2)	457,9 (25,9)	580,9 (32,7)
Italie	66,7 (21,8)	—	73,7 (6,8)	116,7 (8,3)	66,7 (21,8)	277,3 (40,0)
GEP	14,4 (8,6)	18,8 (11,3)	—	8,0 (4,0)	33 (13,8)	41,0 (24,7)
APM	73,4	82,0	148,1	—	155,4	303,5
Pays méditer. CEE	457,9	66,7	313,7	457,6		
Total pays méditer.	545,7	167,5	461,8	465,6		

N.B. On a indiqué entre parenthèses les valeurs en % par rapport aux importations totales de chaque pays.

Source : nos calculs [23, 24].

Tableau 3. — SECTEURS AGRICOLES MEDITERRANEENS DANS LES PAYS RIVERAINS DE LA CEE

SITC	Secteurs	Protection CEE	Production (x 1.000 t) (tx an. moy. % 1955)			Taux d'autoapprovisionnement 74/75 (68/69)				Rendements (qx/ha) 1975			Degré de protection CEE * 76/77 (68/69)
			CEE	Italie	France	CEE 6	CEE 9	Italie	France	CEE	Italie	France	
0.41	Blé	— Prélèvement à M	37.902	9.620	15.041	119	106	192	89	36,2	27,1	38,9	1,45 **
		— Pas de MCM	(16,5 %)	(3,6 %)	(5,4 %)	(109)	(104)	(154)	(95)				(2,13)
		— Aides suivant variétés et régions depuis 76/77											
0.42	Riz	— Restitutions X	979	931	48	101	83	18	218	50,7	50,9	48,2	1,8
		— Prélèvement M	(7,8 %)	(18,3 %)		(104)	(n.a.)	(45)	(225)				(1,4)
		— Pas de MCM											
		— Aides à la production											
0.51	Fruits	a) Frais	14.456 °	7.101 °	2.930 °	85	79	95	128				
0.51.4	Pommes	— Taxes comp. M (76/77 : pêches de Grèce)	(2,7 %)	(8,3 %)	(7,6 %)	(87)	(80)	(95)	(116)				
		— Restitution à X sporadiques (pas en 75/76)											
		— Int. à la prod. av. prix de base											
		— Taxes comp. M (76/77 : man- darines d'Algérie)	2.752 ° (4,7 %)	2.733 ° (36,1 %)	19 ° (— 20)	50 (55)	43 (n.a.)	2 (1)	118 (135)				
0.54	Légumes	— Primes pénétr. pour agrumes ..	26.733 °	10.570 °	6.475 °	97	94	95	113				
0.54.4	Pommes de terre	b) Transformés	(1,6 %)	(2,5 %)	(0,5 %)	(100)	(n.a.)	(95)	(112)				
		— Restit. à X											
		— Aides et MCM pour prod. conserves tomates											
112.1	Vin	— Prix réf. à M	16.022 °	7.690 °	7.627	105	103	102	124				1,4
		— Restit. à X	(1,4 %)	(1,2 %)	(1,3 %)	(96)	(n.a.)	(92)	(110)				(1,9)
		— MCM pour I et F											
		— Aides à stock privé et distillation											
121	Tabac	— Restit. à X	157 °	93 °	51								
		— Aides à stock et org. interven- tion	(—)	(2,6 %)	(— 1)								
		— Prix d'obj. aux prod.											
421.5	Huile d'olive	— Prélèvements à M											
		— Restitutions à X											2,1 °°
		— Interv. à la prod.											(1,7)

Légendes : ° année 1974 ; * prix CEE/prix le plus bas proposé par pays tiers ; °° campagne 75/76 ; ** campagne 75/76 (blé dur) ; MCM montants compensatoires monétaires ; M importations ; X exportations.

Sources : notre étude à partir de OCDE « Statistics of area, production and yield of crop production in OECD countries », Paris, 1976 [25].
CEE « La situation de l'agriculture dans la Communauté ». Rapport 1977, Bruxelles, 1978.

Tableau 4. — SECTEURS AGRICOLES MEDITERRANEENS DANS LES PAYS RIVERAINS NON MEMBRES CEE

SITC	Secteurs	PRODUCTION (× 1.000 t, 1975) [rendements qx/ha] — (Taux annuel moyen Δ % depuis 1955)				
		Grèce	Espagne	Portugal	TOTAL GEP	Autres Méd. *
041	BLE	2.143 ° [23,3] (2,3 %)	4.535 ° [14,3] (6,4 %)	646 ° [13,1] (1,2 %)	7.324 ° — (2,1 %)	28.228 — (4,5 %)
042	RIZ	107 [50,8] (2,8 %)	367 [60,1] (— 0,3 %)	130 [39,2] (— 1,7 %)	604 — (— 0,2 %)	1.248 — (11,7 %)
051-051.4	FRUITS (sauf pommes et agrumes)	1.653 (4,4 %)	4.835 (4,7 %)	145 (— 13,3 %)	6.633 (1,7 %)	15.907 (1,6 %)
		778 — (6,9 %)	2.804 [140,6] (4,3 %)	180 — (2,4 %)	3.762 — (4,6 %)	
054-054.1	LEGUMES (sauf pommes de terre)	2.009 (3,9 %)	6.860 (3,3 %)	1.800 (3,3 %)	10.669 (3,4 %)	18.710 (3,1 %)
112.1	VIN	486 (1,1 %)	3.619 (3,8 %)	1.387 (0,8 %)	5.492 (2,7 %)	1.500 (— 11 %)
121	TABAC	85 (— 0,6 %)	23 (— 1,8 %)	— —	108 (— 0,9 %)	423 (6,0 %)
421.5	HUILE D'OLIVE	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	388 (— 2,19 %)

Légendes : ° valeurs 1974 ; * valeurs 1976.

Sources : OCDE [23, 24] ; CEE [6, 7] ; FAO [14]. Pour d'ultérieurs développements, cf. [3, 10, 31].

SCHEMA GENERAL DES ACCORDS CEE PAYS TIERS DE LA MEDITERRANEE

Jusqu'en 1972 :

— accords d'association avec : Grèce (1962) ; Turquie (1964) ; Malte, Chypre, Maroc, Tunisie ;

— accords préférentiels avec tous les autres pays méditerranéens, excepté la Lybie.

Après 1972 :

Approche globale :

1) Négociations avec tous pays riverains de la Méditerranée, Jordanie comprise.

2) Libre échange des produits industriels, libéralisation des échanges agricoles.

3) Coopération pour la libre circulation de la main-d'œuvre — aide technique et financière au développement.

Principaux problèmes des productions typiques :

1) Réductions tarifaires échelonnées (= 60 % environ subventions CEE) pour haricots, tomates, concombres, melons, oignons, artichauts, courgettes, raisin de table.

2) Réductions tarifaires non échelonnées pour vin et produits transformés.

3) Secteurs-clés dans le commerce avec la CEE :

— fruits (l'été, Grèce), (agrumes, Espagne) ;

— vin (Espagne et Portugal) ;

— huile d'olive (Grèce).

Tableau 5. — QUELQUES INDICATEURS DES RAPPORTS ENTRE CEE ET GEP

	PIB par actif UC 1975 (valeur courante)			Part de l'agriculture dans la PIB (valeur 1960)		Evolution PIB agricole 1960 = 100 (valeur réelle)	Actifs agricoles sur actifs totaux	
	Tous secteurs	Agriculture	Secteur extra-agricole	1960	1975		1960	1975
France				9,6	5,6			
Italie				11,6	8,2			
CEE à 9	13.382	6.803	14.006			250	17,0	8,7
indice CEE = 100	(100)	(100)	(100)					
Grèce	6.359	3.053	8.451	21,9	14,7	413	57,0	35,4
	49	45	60					
Espagne	7.961	3.219	9.302	19,5	9,8	358	42,3	22,0
	59	47	66					
Portugal	4.486	2.317	5.333	25,7	12,3	219	42,8	28,1

Source : CEE [7].

Tableau 6. — PARTS DE MARCHES D'IMPORTATION RELATIVES AUX ECHANGES AGRICOLES MEDITERRANEENS POUR LA FRANCE, L'ITALIE, LA GRECE, L'ESPAGNE ET LE PORTUGAL

	FRUITS		Taux annuel moyen Δ %	VIN		Taux annuel moyen Δ %	HUILE D'OLIVE		Taux annuel moyen Δ %
	1962-64	1973-75		1962-64	1973-75		1962-64	1973-75	
ITALIE, imp. de									
FRANCE	0,9	1,8		76,1	78,7		1,4	4,1	+ 9,7
GEP	9,8	8,5		6,9	13,6	+ 6,2	50,4	42,0	— 1,6
AP Méd.	7,3	13,4	+ 5,5	7,3	5,4		44,3	49,0	+ 1,0
FRANCE, imp. de									
ITALIE	6,0	11,4	+ 5,8	1,4	65,5	+ 34,9	0,3	11,7	+ 33,3
GEP	15,8	30,3	+ 5,9	2,8	12,6	+ 13,7	10,1	33,6	+ 10,9
AP Méd.	37,1	22,3	— 4,6	95,8	21,4	— 13,6	87,0	53,2	— 4,4
GEP, imp. de									
FRANCE	0,8	2,2		79,9	13,8	— 15,9			
ITALIE		5,9		6,0	2,3	— 8,7		2,2	
AP Méd.									

Source : OCDE [23, 24]

III — LES REPERCUSSIONS DES POLITIQUES DE LA CEE SUR LES ECHANGES AGRICOLES MEDITERRANEENS

1. Un modèle économétrique

Les effets attendus de la PAC et de la politique d'accords avec les pays méditerranéens — politiques qui, comme on sait, concernent directement les PAM — auraient dû se concrétiser respectivement en une amélioration du degré de protection pour les régions méditerranéennes de la CEE d'une part, et en une libéralisation progressive des échanges entre la CEE et les pays méditerranéens d'autre part ; il semble donc opportun de vérifier quelles ont été les répercussions nettes de l'ensemble des politiques mises en œuvre au milieu des années soixante.

L'estimation des effets ex post sur les courants d'échanges est donc sur la répartition des bénéfices entre les pays intéressés peut se déduire de l'analyse des effets de « détournement de commerce » (TD) et de « création de commerce » (TC).

Dans l'ensemble, on peut en effet affirmer que, comme conséquences de politiques protectionnistes ou de politiques de libéralisation, on peut s'attendre à des effets bruts de TD en faveur des pays intéressés aux politiques d'intervention ; ensuite, suivant les possibilités de localiser les effets nets de TD, on pourra savoir laquelle des deux politiques a, en fait, prévalu.

En second lieu, des réallocations de ressources peuvent se réaliser d'un pays à l'autre, à l'intérieur de la CEE ou même dans la zone intéressée par les accords, avec pour conséquence la formation d'effets de TC (substitution de la production intérieure par des sources d'importation) en faveur d'un ou plusieurs pays partenaires (9).

Une mesure rigoureuse des effets de TD et de TC devait comporter une estimation du volume effectif du détournement et de la création de commerce pour chaque produit multiplié par les coûts différentiels, dans l'hypothèse d'élasticité infinie de l'offre de chaque pays de la zone. A part la difficultés de disposer d'informations statistiques suffisantes, il reste de toute manière l'extrême difficulté empirique d'estimer ainsi les effets de TD et de TC [3, 26].

Parmi les nombreuses méthodes développées ces dernières années, relatives à la possibilité d'estimer ces effets ex post et ex ante, nous nous sommes référés à la méthode de Balassa. Les effets de TD et de TC peuvent être déduits des propensions à importer (élasticité - revenu de la demande d'importation), pour cha-

que pays et secteur, se rapportant à des périodes précédant et suivant l'application de politiques protectionnistes et commerciales (10) [3, 4, 18, 26, 28, 33].

Afin de mesurer les effets de commerce, on a estimé, pour chaque pays (France, Italie, GEP), à l'égard de chaque autre et de la CEE, deux équations de demande d'importation (se rapportant aux périodes précédant et suivant l'application des accords commerciaux) pour chaque secteur méditerranéen considéré.

Le modèle utilisé met en relation la demande d'importation d'un bien de provenance déterminée, les importations totales de ce bien, et le rapport d'échange spécifique :

$$M_{i,t}^j = b_0 (M_{i,t}^T)^{b_1} \frac{(k_{i,t}^j)^{b_2}}{m_{i,t}^j}$$

ce qui, après transformation logarithmique, prend la forme

$$\ln M_{i,t}^j = \ln b_0 + b_1 \ln M_{i,t}^T + b_2 \ln \frac{k_{i,t}^j}{m_{i,t}^j}$$

où :

$M_{i,t}^j$ = valeur des importations du pays i, provenant du pays j au temps t, de produit k ;

$M_{i,t}^T$ = valeur des importations totales du pays i, au temps t, de produit k ;

$k_{i,t}^j$ = indice des prix à l'exportation du pays i vers le pays j, au temps t, pour le produit k ;

$m_{i,t}^j$ = indice des prix à l'importation du pays i en provenance du pays j, au temps t, pour le produit k.

(i = France, Italie, GEP ; j = CEE, France, Italie, GEP ; k = blé, riz, fruits, légumes, vin, tabac, huile d'olive).

Comme première variable indépendante, au lieu du revenu national, on a préféré choisir les importations totales du produit en cause parce qu'elles englobent aussi bien l'effet revenu que l'effet des prix mondiaux sur la variable dépendante.

(9) Rappelons à cet égard que, théoriquement, les éventuels effets de TC consécutifs à des politiques d'intervention dans des zones de libre-échange devraient se limiter à cette partie de la production qui ne peut plus être produite après l'intervention elle-même. En d'autres termes, on devrait s'attendre à des effets de TC uniquement sur les productions typiques de chaque pays de la zone, avec pour conséquence une redistribution des bénéfices [28].

(10) A cet égard, selon Balassa, on peut distinguer TC brut et TC net : on est en présence du premier lorsque la création de commerce a lieu indifféremment à l'intérieur du pays étudié ou dans d'autres pays ; on est en présence du second lorsque la TC se concrétise en une substitution de la production intérieure par des importations en provenance d'un partenaire déterminé (Viner). Dans notre analyse, on pourra avoir des TC bruts par exemple pour la CEE dans son ensemble ; mais dans ce cas seuls les TC Italie-France seront significatifs, puisque la demande d'importation de PAM n'a d'importance que dans ces deux pays.

2. Analyse des résultats par secteur productif

La comparaison dans le temps des propensions à importer permet maintenant de déduire, à travers les effets de TD et de TC en faveur de la CEE ou du groupe GEP, les répercussions des politiques communautaires sur la dynamique et les structures des échanges agricoles méditerranéens.

En d'autres termes, l'accentuation de l'intégration commerciale CEE-pays méditerranéens une fois prouvée (11), il s'agit de vérifier lesquels ont prévalu, des effets de protection de la PAC (TD en faveur de la CEE avec d'éventuels TC internes), ou des effets de libéralisation déclenchés par les accords avec les pays tiers de la Méditerranée, en se limitant au groupe GEP (TD et éventuellement TC en faveur de celui-ci).

L'interprétation des résultats de l'analyse économétrique tient compte, pour chaque secteur, de l'analyse statistique menée dans la précédente partie [cf. aussi 2, 6, 7, 8, 32].

BLE

L'analyse économétrique (12), vu le manque de données relatives aux importations provenant d'Italie et du groupe GEP, ne permet pas de définir avec précision l'effet de commerce, ni donc d'établir si une politique communautaire a prévalu et laquelle.

Toutefois, en ce qui concerne la France, la PAC semble avoir eu une efficacité faible, par suite de l'écroulement de la propension de ce pays à importer du blé en provenance de la CEE. Cette thèse semble confortée par la réduction sensible du degré de protection communautaire (tableau 3). Mais ce phénomène pourrait aussi être dû à l'effet conjoint d'une augmentation de la production intérieure et d'une baisse de la consommation. En effet, la production française a augmenté de manière constante durant la période 1955-74 (+ 5,4 % par an), bien qu'à un rythme moins soutenu que celui de la CEE (tableau 3), ce qui est confirmé par l'accroissement du rythme de ses exportations vers l'Italie aussi bien que vers le groupe GEP (Annexe A 1) (13).

La comparaison entre la propension italienne à importer et celle du groupe GEP, mettant en évidence

(11) Dans chaque secteur on a toujours enregistré des effets de TD lors du passage de la première à la seconde période : c'est encore là une preuve des répercussions entraînées par les politiques communautaires sur les échanges agricoles méditerranéens.

(12) En raison de problèmes liés à la disponibilité de données, l'analyse porte sur le blé tendre aussi bien que sur le blé dur, alors que seul celui-ci est en fait considéré comme produit typique de la zone méditerranéenne.

(13) Les Annexes 1, 2 et 3 du rapport présenté au Congrès de Dijon n'ont pu être publiées ici. Les lecteurs que ces précisions intéressent peuvent les obtenir en s'adressant directement à l'auteur : Prof. Roberto Pasca, Università di Napoli, Via Partenope 36 80121 NAPOLI Italie.

un TD brut en faveur de la CEE, semble en réalité refléter la prédominance française dans ce secteur, mais en particulier dans la production et le commerce de blé tendre.

RIZ

La situation dans le secteur du riz se présente de façon bien différente.

L'Italie est le plus gros producteur et le plus gros exportateur, et même par rapport à l'ensemble des APM le taux de croissance a été assez fort durant les quinze dernières années (tableaux 3 et 4). Ainsi s'explique l'absence de tout phénomène de TD concernant l'Italie, et la présence d'un TD en faveur de la CEE provenant du groupe GEP.

Il faut en outre souligner que, malgré l'amélioration sensible du solde commercial italien avec la France, l'analyse économétrique montre, pour l'Italie, la formation de TD en faveur des pays tiers (GEP excepté).

Il est probable que l'évident accroissement de la consommation française (écroulement du taux d'autoapprovisionnement, tableau 3), a engendré non seulement une augmentation des importations en provenance d'Italie, mais aussi une hausse encore plus forte des importations en provenance de pays tiers (sauf GEP), peut-être de Turquie.

FRUITS

Ici l'analyse des répercussions (14) apparaît plus complexe, entre autres parce que la comparaison entre les propensions à importer de l'Italie, et, dans ce cas, entre celles du groupe GEP, n'est pas significative (cf. Chow Test, [9]).

Dans l'ensemble, essentiellement sur la base des résultats obtenus pour la France et de l'analyse statistique, on peut dire qu'un détournement de commerce s'est produit de la CEE vers le groupe GEP, ce qui souligne la supériorité des effets des accords sur ceux de la PAC.

La dimension non négligeable et l'aggravation du déficit commercial de la France avec le groupe GEP (plus fort que le déficit Italie-GEP), situe plus précisément l'origine du TD dans la CEE. Tout ceci est peut-être le fruit d'une forte augmentation de la demande intérieure française, insuffisamment couverte par l'accroissement de la production : celle-ci a en effet augmenté depuis dix ans à un rythme proche du rythme italien (le plus élevé de la CEE, cf. tableau 3).

(14) L'agrégat « fruits » ne recouvre pas exactement les branches productives méditerranéennes. Même si on en exclut les pommes et si l'analyse des échanges est limitée à quelques pays typiquement méditerranéens, dans certains cas (particulièrement pour les importations provenant de la CEE) les valeurs peuvent comprendre d'autres types de fruits.

Le seul élément contredisant, peut-être en apparence seulement, ce que nous affirmons ici, est constitué par l'augmentation notable de la propension du groupe GEP à importer des fruits français, mettant en évidence un TD en faveur de ce dernier pays. On peut toutefois avancer l'hypothèse que, en raison des dimensions de l'agrégat utilisé, ce phénomène reflète l'accroissement de la propension à importer des produits non strictement méditerranéens.

Il faut en outre ajouter que le TD en faveur du groupe GEP semble encore plus significatif, pour ce qui concerne l'Italie, du fait des difficultés rencontrées par les exportations (on peut constater dans le tableau 3 la relative stabilité du degré d'autoapprovisionnement et dans le tableau 6 la faible importance de la PMI de l'Italie non seulement en France, mais tout spécialement dans le groupe GEP).

On peut en dire autant du groupe GEP, qui dans l'ensemble a vu augmenter sa production et son implantation sur les marchés européens. Mais il est nécessaire de distinguer entre les pays : le chiffre moyen reste modeste en raison de la chute de la production portugaise (— 13 % par an en moyenne) alors que les productions grecque et espagnole augmentaient en moyenne de 4,5 % par an (tableau 4).

On peut donc affirmer en conclusion : que les effets de libéralisation déclenchés par la politique d'accords semblent avoir prévalu ; qu'un accroissement de l'infiltration commerciale est en cours, dirigé vers les marchés français du fait de la Grèce (fruits d'été) et de l'Espagne (agrumes), dont la compétitivité est donc un motif de préoccupations sérieuses pour les régions méditerranéennes de la CEE.

LEGUMES

Dans ce secteur, la France mise à part, la dynamique des propensions à importer de l'Italie et du groupe GEP souligne l'efficacité de la PAC, qui semble avoir prévalu sur les effets des accords.

La croissance de la production s'est établie à un taux annuel de 1,6 % dans la CEE, et de 3 % environ dans les pays tiers de la Méditerranée.

L'augmentation de la demande, en France en particulier, a entraîné des soldes commerciaux favorables à l'Italie et au groupe GEP. Mais la comparaison entre les propensions à importer apparaît tout de même favorable à la France aussi bien qu'à la CEE.

Tandis que la situation paraît donc claire pour l'Italie et le groupe GEP (TD en faveur de la CEE, TC en faveur de l'Italie), on ne peut avoir de certitude pour la France ; il semble en fait que, dans les productions strictement méditerranéennes, il y ait eu, comme pour les fruits, un TD en faveur du groupe GEP.

VIN

C'est là le seul secteur où l'on peut affirmer avec certitude que les répercussions des accords ont nettement dominé les mesures de protection de la PAC. Même si l'Italie a tiré des bénéfices considérables de ses échanges avec la France, la situation apparaît clairement à l'avantage du groupe GEP, dont le poids sur les marchés européens est en augmentation évidente (tableau 5), et très probablement aux dépens des APM dont la production a fortement diminué.

La production de vin augmente plus vite dans le groupe GEP (surtout en Espagne), qu'en France et en Italie ; les flux d'exportations suivent les mêmes tendances. La hausse du degré d'autoapprovisionnement en France et en Italie (tableau 3) reflète leurs difficultés sur les marchés d'exportation.

La réduction de la protection communautaire, passée de 1,9 à 1,4, semble avoir eu une influence considérable sur cette situation (tableau 3).

TABAC

Dans ce secteur, la situation tourne à l'avantage de la CEE, et notamment de l'Italie (seul pays du groupe dont la production ait augmenté) (15), malgré la permanence d'un solde commercial négatif avec le groupe GEP.

La politique communautaire, à l'aide en particulier de mesures récentes, semble globalement avoir garanti une protection suffisante à la culture italienne de tabac par rapport à ses concurrents méditerranéens.

HUILE D'OLIVE

Dans ce secteur, on n'a pu mener l'analyse que pour la France et l'Italie. Les répercussions d'ensemble des politiques communautaires (16) semblent avoir favorisé la CEE et l'Italie en particulier. La PMI de cette dernière a nettement augmenté en France, où l'implantation du groupe GEP (Grèce et Espagne) s'est également accrue. La compétitivité internationale du groupe GEP est en hausse mais plus lentement que dans les secteurs des fruits frais d'été et du vin, et se développe nettement au détriment des APM (17).

(15) Dans l'ensemble des APM également, la production s'est accrue considérablement depuis 15 ans (+ 6 % par an).

(16) Rappelons que l'huile est un secteur à forte protection communautaire, comparable en cela aux céréales et aux produits laitiers.

(17) Ces pays ont réduit leur production. Ceci est également démontré par le moindre dynamisme productif de ces pays (la production a diminué dans l'ensemble) et par la perte de PMI en France (tableaux 4 et 6).

Tableau 7. - COMPARAISONS ENTRE LES PROPENSIONS A IMPORTER ET DEDUCTIONS SUR L'IMPACT DES POLITIQUES CEE

	CEE				FRANCE				ITALIE				GEP				DEDUCTIONS SUR LES EFFETS CEE		
	b ₁ ^{2°}	b ₁ ^{1°}	Δ	Chow Test	b ₁ ^{2°}	b ₁ ^{1°}	Δ	Chow Test	b ₁ ^{2°}	b ₁ ^{1°}	Δ	Chow Test	b ₁ ^{2°}	b ₁ ^{1°}	Δ	Chow Test	Effets commerciaux	Pays/Région favorisé	Politique CEE prédominante
BLE																			
France ...	2,34	6,41	-4,07	4,6	—	—	—	—	n.d.	n.d.	n.d.	—	n.d.	n.d.	n.d.	—	TD brut	tiers (sauf GEP)	faible efficacité de la PAC PAC ± efficace
Italie	1,19	0,20	0,99	4,1	1,42	1,17	0,25	0,6*	—	—	—	—	n.g.	n.d.	n.d.	—	TD brut	CEE	
GEP	0,78	0,34	0,44	3,5	n.d.	n.d.	n.d.	—	n.d.	n.d.	n.d.	—	—	—	—	—	TD brut	CEE	
RIZ																			
France ...	0,96	3,34	-2,38	15,6	—	—	—	—	n.d.	n.d.	n.d.	—	n.d.	n.d.	n.d.	—	TD brut	tiers (sauf GEP)	faible efficacité de la PAC — légère efficacité de la PAC
Italie	1,13	0,61	0,52	3,5	n.d.	n.d.	n.d.	—	—	—	—	—	n.d.	n.d.	n.d.	—	—	—	
GEP	1,04	0,21	0,83	6,8	n.d.	n.d.	n.d.	—	n.d.	n.d.	n.d.	—	—	—	—	—	TD brut	CEE	
FRUITS																			
France ...	1,80	3,06	-1,26	3,4	—	—	—	—	1,83	1,91	-0,08	12,2	1,39	1,52	-0,13	4,6	TD	GEP	efficac. accord efficac. accord efficac. PAC
Italie	2,08	1,29	0,79	1,2*	1,27	1,10	0,17	0,4*	—	—	—	—	1,83	-0,01	1,84	3,8	TD	GEP	
GEP	3,00	0,46	2,54	1,9*	2,37	-0,07	2,43	5,9	3,54	0,59	2,95	0,3	—	—	—	—	TD	France	
LEGUMES																			
France ...	1,46	1,61	-0,15	0,13*	—	—	—	—	0,75	0,90	-0,15	3,6	1,37	2,02	-0,65	0,4*	léger TD	tiers (sauf GEP)	efficac. PAC
Italie	0,97	0,22	0,75	14,0	1,35	0,29	1,06	13,6	—	—	—	—	0,57	0,47	0,1	5,9	a) TD ; b) TC de I	a) CEE ; b) Fr.	
GEP	1,22	0,19	1,03	20,3	2,03	0,66	1,37	8,9	2,66	0,21	2,45	3,9	—	—	—	—	a) TD ; b) TC de GEP	a) CEE ; b) It.	
VIN																			
France ...	0,84	-0,53	1,37	167,7	—	—	—	—	2,16	-0,78	2,94	21,4	0,82	-0,63	1,45	27,6	TD, TC brut de Fr.	GEP Italie	efficacité des accords
Italie	0,96	1,14	-0,18	9,0	0,93	1,14	-0,21	11,0	—	—	—	—	2,40	0,50	1,9	3,5	TC net	GEP	
GEP	0,24	0,96	-0,72	4,0	0,27	0,97	-0,7	7,0	0,43	1,01	-0,58	4,7	—	—	—	—	—	—	
TABAC																			
France ...	1,57	-0,79	2,36	34,0	—	—	—	—	n.d.	n.d.	n.d.	—	n.d.	n.d.	n.d.	—	TD brut	CEE	efficac. PAC
Italie	n.d.	n.d.	n.d.	—	n.d.	n.d.	n.d.	—	—	—	—	—	0,13	0,59	-0,46	0,7*	—	—	
GEP	0,63	0,01	0,62	5,0	n.d.	n.d.	n.d.	—	9,01	-2,56	11,57	18,0	—	—	—	—	TD, peut-être TC	Italie	
HUILE D'OLIVE																			
France ...	1,17	0,72	0,45	14,9	—	—	—	—	1,32	0,79	0,53	7,0	n.d.	n.d.	n.d.	—	légers TD et TC	a) CEE ; b) It.	efficac. PAC faible efficacité de la PAC
Italie	0,52	1,99	-1,47	2,0	1,76	1,38	0,38	4,5	—	—	—	—	n.d.	n.d.	n.d.	—	TD brut	tiers	
GEP	n.d.	n.d.	n.d.	—	n.d.	n.d.	n.d.	—	n.d.	n.d.	n.d.	—	—	—	—	—	—	—	

N.B. Les phénomènes de TD et de TC sont dérivés de la comparaison entre les variations intertemporelles, en tenant compte du Chow Test.

* : La valeur du Chow Test n'atteint pas la significativité de 95 %.

CONCLUSION

Dans le cadre de l'intégration commerciale toujours plus étroite qui se manifeste entre les pays tiers de la Méditerranée et la CEE, nous avons cherché à montrer le rôle déterminant et conditionnant des politiques sectorielles et commerciales de la CEE.

Même si cette intégration commerciale répond à un ensemble de facteurs objectifs (exigence de spécialisations productives, zones d'influences politiques et économiques, préexistantes à la CEE, motifs géographiques, etc.), l'analyse statistique et économétrique montre de façon suffisamment claire que, dans les principaux secteurs typiques, les politiques communautaires ont eu une influence précise. Cette influence s'est manifestée sous deux formes depuis le milieu des années soixante environ : d'une part la PAC a progressivement étendu ses mesures protectionnistes aux PAM, afin de soutenir ces productions dans les zones typiques (qui sont souvent aussi les plus faibles de la Communauté) pour les défendre contre la concurrence des pays tiers de la Méditerranée en particulier ; d'autre part la politique des accords préférentiels et d'association, d'abord réglés par des rapports bilatéraux et plus récemment encadrés dans une négociation étendue à tous les pays tiers méditerranéens, a avancé sur la voie de la libéralisation des échanges agricoles.

Le conflit possible entre les deux politiques paraît donc évident, conflit reflété d'ailleurs par la diversité d'intérêts entre les pays membres de la CEE eux-mêmes.

Dans l'avenir proche, l'influence des choix politiques et économiques de la CEE sur le déroulement des échanges agricoles méditerranéens ne pourra qu'augmenter, du fait de l'élargissement à la Grèce, à l'Espagne et au Portugal.

Une telle modification du cadre institutionnel communautaire, outre qu'elle préoccupe les régions méditerranéennes de la CEE en raison de la compétitivité supérieure — actuelle et potentielle — des pays candidats, pourrait aussi avoir de graves répercussions sur le commerce extérieur des autres pays riverains.

Nous avons donc pensé que l'analyse des structures des échanges agricoles méditerranéens nécessitait une étude des éventuelles répercussions provoquées par la CEE, et ce d'une part afin d'en tirer des jugements ex post sur la prédominance de l'une ou l'autre politique (PAC ou accords), d'autre part pour cerner la distribution des bénéfices entre les principaux pays intéressés, et enfin pour fournir une base de raisonnement utile à une évaluation des conséquences futures.

L'analyse économétrique a été limitée en particulier à la France, à l'Italie, et à l'ensemble Grèce, Espagne, Portugal (GEP).

Les résultats de cette étude peuvent en synthèse conduire à quelques conclusions essentielles :

1 — La CEE a eu une influence déterminante sur les échanges agricoles méditerranéens, et les mutations considérables qu'elle a introduites dans les structures commerciales ne se sont pas toujours résolues en faveur de ses propres régions méditerranéennes.

2 — Ces répercussions se sont généralement résolues en « détournements de commerce » favorables dans certains cas à la CEE (sans aucun doute pour le riz et en partie pour l'huile d'olive), et dans d'autres au groupe GEP (sans aucun doute pour le vin, les fruits d'été et les agrumes, peut-être aussi pour l'huile d'olive). Dans un cas, on a même repéré un détournement de commerce favorable aux pays tiers non méditerranéens (blé). Globalement, dans les secteurs typiques de la zone méditerranéenne, les autres pays riverains (c'est-à-dire le groupe GEP non compris) ont été seuls à faire les frais des effets des politiques d'intervention.

3 — Il ressort plus particulièrement de l'analyse économétrique et des études statistiques, que les secteurs où la compétitivité du groupe GEP s'est le plus manifestée ont été celui du vin (Grèce et Espagne), celui des fruits d'été (Grèce), celui des agrumes (Espagne) et sans doute aussi celui de l'huile d'olive (Grèce) ; dans ces secteurs, les effets des accords ont prévalu sur ceux de la PAC. Dans le secteur viticole, on a même enregistré des effets de « création de commerce » favorables au groupe GEP, provenant vraisemblablement de France.

4 — Dans le cadre de la CEE, qui apparaît globalement favorisée en ce qui concerne les légumes et le tabac, les bénéfices de la création de commerce se répartissent entre la France (légumes) et l'Italie (tabac).

5 — A la différence des conséquences de la PAC internes à la CEE qui semblent avoir nettement défavorisé les régions méditerranéennes [28], cette analyse ex post montre que, dans leurs rapports avec les pays riverains, la France et l'Italie n'ont été défavorisées que dans deux ou trois secteurs sur les sept pris en considération.

Par conséquent, s'il est difficile de prévoir les effets de l'élargissement sur les régions méditerranéennes de la CEE, on peut tout de même affirmer que les secteurs sur lesquels devra être concentrée l'attention seront celui du vin et celui des fruits (fruits d'été et agrumes), et peut-être aussi celui de l'huile d'olive.

Il est certain que l'élargissement de la CEE ne pourra avoir d'effets que négatifs sur la dynamique déjà affaiblie des exportations des autres pays méditerranéens.

Si l'on entend conserver un certain équilibre à la répartition régionale du commerce dans ces secteurs, il sera nécessaire que la CEE d'une part négocie l'élargissement attentivement et dans le détail (pour chaque pays et pour chaque produit), et d'autre part « réinvente » complètement sa politique d'accords avec les autres pays riverains.

BIBLIOGRAPHIE

- [1] C. AIELLO, « L'agricoltura mediterranea : esigenze di armonizzazione », *Realtà del Mezzogiorno*, mars 1970.
- [2] C. AIELLO, « Gli accordi mediterranei della Comunità Economica Europea e i loro riflessi sul Mezzogiorno », Unione Italiana delle CCAA, juillet 1975.
- [3] B. BALASSA, Trade Creation and Trade Diversion in the European Common Market, *The Economic Journal*, 1967, vol. 77.
- [4] J. BAHAGWATI, La teoria pura del commercio internazionale in F. Caffè, Il pensiero economico contemporaneo, Angeli, Milano, 1974, vol. II.
- [5] G. BARBERO, L'agricoltura nella politica economico-sociale della CEE, *Rivista di Economia Agraria*, 1974, n° 2.
- [6] CEE, Notizie sulla politica agricola comune : 12 anni di notizie sulla PAC 1963-75», Bruxelles, juillet 1976 ; Notizie sulla politica agricola comune : la Comunità Europea per lo sviluppo delle sue regioni mediterranee, décembre 1977.
- [7] CEE, Commissione, Aspetti economici e settoriali — Analisi presentata dalla Commissione a completamento delle riflessioni relative ai problemi dell'ampliamento, Bruxelles, 27 avril 1978.
- [8] CEE, Linee direttrici per lo sviluppo delle regioni mediterranee della Comunità, nonché misure nel settore agricolo, J.O. CEE du 22-2-1978.
- [9] G.C. CHOW, Tests of Equality between Sets of Coefficients in Two linear Regressions, *Econometrica*, 1960, n° 3.
- [10] G. CODA NUNZIANTE, La politica mediterranea nel quadro della politica della CEE, *Rivista di Economia Agraria*, 1975, n° 3.
- [11] G. CODA NUNZIANTE, Les contradictions Nord-Sud au sein de l'Europe, Session d'étude sur l'Agriculture dans les rapports euro-méditerranéens, mai 1977. *Economie Rurale* n° 123, janvier-février 1978.
- [12] G. CODA NUNZIANTE, L'agricoltura mediterranea nella Comunità Economica Europea, Convegno su : Il problema agricolo alimentare italiano nella Comunità Economica Europea, Florence, avril 1977.
- [13] G.W. DEAN, V.R. COLLINS « Trade and Welfare Effects of EEC Tariff Policy : A case Study of Oranges », *Journal of Farm Economics*, novembre 1966.
- [14] FAO, Production Yearbook, 1976, vol. 30.
- [15] INEA, Annuario dell'agricoltura italiana, 1959-75. Rome.
- [16] ISTAT, Annuario di Statistica Agraria, 1959-75.
- [17] T. JOSLING « Agricultural Policies in Developed Countries, in *Journal of Agricultural Economics*, 1974, n° 2.
- [18] T. JOSLING Formal Approach to Agricultural Policy, *Journal of Agricultural Economics*, 1969, n° 2.
- [19] J. JOHNSTON, *Econometric Methods*, New York, McGraw Hill, 1963.
- [20] R.G. LIPSEY, The Theory of Customs Unions : A General Survey, *The Economic Journal*, 1960, vol. 70.
- [21] L. MALASSIS, Agriculture et développement de la Méditerranée, *Rivista di Economia Agraria*, 1975, n° 3.
- [22] J. MARSH, Nuove idee per la politica agricola europea, *Rivista di Economia Agraria*, 1976, n° 3, vol. 31°.
- [23] OCDE, *Trade by Commodities*, Série C, années 1959-1975.
- [24] OCDE, *Trade by Commodities*, Série B, 1976.
- [25] OCDE, *Statistics of Area, Production and Yield in OCDE Countries*, Paris, avril 1976.
- [26] QUATTARA A.D., Trade Effects of the Association of African Countries with the European Economic Community, IMF Staff Papers, n° 2, juillet 1973.
- [27] R. PASCA, Libero scambio, protezionismo e riconversione dell'agricoltura, *Rivista di Economia Agraria*, vol. 30, n° 4, 1975.
- [28] R. PASCA, R. PATERNO, Analisi econometrica delle ripercussioni del protezionismo comunitario sulla domanda di importazione di alcuni prodotti agricoli in Italia, *Rivista di Economia Agraria*, vol. 31, 1978, n° 1.
- [29] G. QUADEN, *Parité pour l'agriculture et disparité entre agriculteurs*, La Haye, Martinus Nijhoff, 1973.
- [30] M. ROSSI DORIA, Crisi e riforma dell'agricoltura comunitaria, *Rivista di Economia Agraria*, vol. 30, 1975, n° 2.
- [31] V. SACCOMANDI, Crisi economica, integrazione europea e politica agricola comune nel periodo 1973-1976, *Rivista di Economia Agraria*, vol. 31, 1976.
- [32] V. SACCOMANDI, Gli accordi mediterranei e la politica comune, *Rivista di Economia Agraria*, 1975, n° 3.
- [33] E. THOREBECKE E. PAGOULATOS « The Effects of the European Economic Integration on Agriculture » in B. BALASSA, *The European Economic Integration*, Amsterdam, 1975.